

# UNIVERSITE SAINT- JOSEPH DE BEYROUTH

## COMPTE RENDU DU SONDAGE D'OPINION SUR LES PRATIQUES DES TPC

COMMISSION TPC

2007/2008

### **Présentation du sondage**

Le Laboratoire Pédagogique Universitaire a réalisé un sondage en vue de renouveler l'état des lieux sur les pratiques des TPC, entrepris en 2005. Ce sondage s'inscrit dans le cadre des réflexions qui ont suivi l'introduction des TPC dans l'enseignement pour une amélioration de la qualité de l'enseignement à l'USJ.

L'objectif principal de ce sondage est de dégager une vision d'ensemble sur les pratiques en place et de faire une lecture des différentes représentations. Afin de répondre aux inquiétudes et aux souhaits des enseignants et pour leur permettre de réussir leur expérience nouvelle et ambitieuse, la commission TPC propose de :

- clarifier le concept et de favoriser une cohérence au niveau de sa représentation
- Proposer des solutions adéquates
- Organiser une plate forme de partage des bonnes pratiques en vue de diffuser les bonnes pratiques au sein de l'université.

Même si le nombre de personnes qui ont répondu au questionnaire demeure limité relativement à la taille de la population, les 182 questionnaires nous ont fourni un corpus de données assez représentatif de l'opinion générale. Ce sondage ne se ni à une lecture superficielle de chiffres et de proportions de personnes en rapport avec les pratiques en vigueur ni ne tire des conclusions hâtives appuyées sur des données chiffrées : ce travail est un objet de réflexion qui privilégie une approche analytique. Nous avancerons une lecture basée sur une interprétation des opinions exprimées par les enseignants en vue de développer par la suite le partage des bonnes pratiques entre les enseignants.

### *Première lecture*

Le principal constat qui s'impose à une lecture transversale des différentes réponses n'a rien de surprenant : l'expérience des TPC donne lieu à un bilan mitigé, scindant le corps enseignant entre les enthousiastes et les sceptiques. Plus important, les TPC restent aujourd'hui l'objet d'un nombre d'interrogations, maintes fois posées et rediscutées mais toujours problématiques. Les difficultés liées à la définition du concept, à son utilité dans des contextes spécifiques, à la diversité des modalités d'application surtout lorsqu'ils entrent en concurrence avec des pratiques *déjà* instituées, ainsi que les obstacles techniques et logistiques font réfléchir même les plus enthousiastes. Malgré les divergences et la diversité au niveau de la représentation du concept, ce sondage d'opinion demeure riche : non seulement il nous éclaire sur les problèmes contextuels et institutionnels mais, en outre, il nous renseigne sur les avancées et les pratiques innovantes qui permettent de dépasser certains blocages ou problèmes de coordination.

Ce travail a nécessité une compréhension et une traduction des avis divergents pour en livrer *une représentation* qui n'est pas forcément la seule, ni la meilleure, mais *l'une des interprétations possibles*. En effet, nous privilégions une lecture qui tient compte de la *diversité* des opinions, de la *pluralité* des pratiques et des exigences académiques et institutionnelles, ainsi que du *travail d'adaptation* auquel se livrent les enseignants qui est le re-travail des exigences globales en fonction des besoins locaux.

L'interprétation nous permet ainsi de construire une « représentation » des TPC qui est l'image que les enseignants se font de cette pratique. Ceci permettra à notre commission de repérer les différents niveaux de compréhension (et d'incompréhension), de faire un état des lieux des différents usages et de dresser un bilan du niveau actuel d'institutionnalisation des TPC pour produire dans un second temps un document de référence sur les types et les modalités d'application des TPC.

Mais faut-il aller vers plus ou moins de souplesse dans les normes institutionnelles ? Une approche plus formelle des TPC est-elle en mesure d'apporter plus de soutien aux enseignants ou risque-t-elle d'entraver l'initiative des participants (étudiants et enseignants) sapant les fondements de l'interactivité ? Faut-il aller jusqu'à redéfinir l'ensemble du dispositif, comme le recommandent certaines personnes interrogées ?

Il semble que les inquiétudes souvent divergentes, l'absence de consensus sur l'efficacité des TPC dans l'état *actuel* de leur application ainsi que les problèmes liés à la réalisation de leur objectif doivent être étudiés en relation avec les méthodes d'accompagnement envisagées par les enseignants, ce que nous proposons de faire ci-après.

## I - La représentation des TPC et l'organisation des pratiques en vigueur

La difficulté principale rencontrée par les enseignants demeure d'ordre définitionnel, même si une grande majorité d'enseignants s'accorde *théoriquement* sur leur importance dans le processus d'apprentissage personnel de l'étudiant et dans l'interaction entre ce dernier et son environnement. En effet, les cinq premières questions réservées à la « Représentation des enseignants concernant les TPC » reflètent *l'éclatement* des opinions quant à la nature des TPC et à leurs objectifs. Alors que 94.4% des enseignants interrogés pratiquent effectivement des TPC et même si 71.2% estiment que la notion leur paraît claire, nous constatons que les *fonctions* remplies par ces TPC, compte tenu de leurs objectifs, sont loin de recevoir l'adhésion de tous.

La proposition « *Tels qu'ils sont appliqués à présent, les TPC répondent à leur objectif* » ne rencontre l'approbation que de 55.9% des personnes interrogées. L'inadéquation entre une pratique déjà mise en place au sein des différentes institutions et le sentiment qu'une telle pratique ne remplit pas pleinement ses fonctions reflètent la position paradoxale occupée actuellement par les TPC.

Lorsqu'ils décrivent l'apport des TPC d'après leur propre expérience, les enseignants tendent majoritairement vers une **appréciation favorable** de cette forme de « *participation* » et de « *responsabilisation de l'étudiant* ». Elle constitue, selon une grande majorité, un élargissement positif et complémentaire des méthodes « classiques » d'enseignement : « *familiarisation de l'étudiant avec les méthodes de recherche* », « *mise en pratique des connaissances théoriques* », ainsi qu'une meilleure interaction entre les enseignants et les étudiants transformant ces derniers en « *partenaires actifs* » et « *impliqués dans leur propre formation* ».

Si nous confrontons ce jugement favorable au scepticisme manifesté à l'égard des objectifs et des fonctions remplies actuellement par les TPC, **les enseignants s'accordent sur l'intérêt des TPC comme principe d'enseignement mais divergent quant aux moyens de le rendre opérationnel en tant qu'outil efficace.**

Cette divergence au niveau de l'application des TPC dénote la diversité des besoins dans chaque domaine d'étude et les spécificités des usages dans chaque discipline enseignée. Au contraire, nous serions peut-être autorisé à nous réjouir d'une telle pluralité d'opinions qui souligne **l'effort fourni par chaque enseignant pour redéfinir, dans les conditions qui lui sont propres, les objectifs de sa tâche et la représentation même des TPC selon les besoins contextuels.** C'est ainsi que la partie du questionnaire réservée à « L'Accompagnement pour les TPC » laisse entrevoir, en plus des difficultés liées à la coordination du temps et à la charge du travail, les solutions pratiques apportées par les enseignants et les étudiants à des problèmes communs.

L'effort de réaménagement de l'organisation du travail en fonction des TPC montre clairement qu'ils sont en voie de devenir des pratiques instituées et pleinement intégrées au processus de formation. Cependant, un travail reste à faire au niveau des exigences institutionnelles.

Nous constatons que les conditions d'application des TPC sont remplies malgré l'absence d'une définition commune et d'une norme univoque d'application. Nous nous devons donc d'accorder une plus grande importance aux difficultés définitionnelles et opérationnelles soulevées par les

enseignants et, dans la mesure du possible, débloquer certains verrous institutionnels qui, selon plusieurs remarques, conduisent à des jonctions contradictoires<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Par exemple : chevauchement des horaires (cours/TPC) et des échéances (la correction des examens / la période de contrôle des TPC) ; problème de nomenclature ou surcharge de travail inutile pour les étudiants et pour les enseignants (superposition ou concurrence entre TPC et des stages, TD ou TP déjà pratiqués) ; etc.

## ***A - Exigences institutionnelles et problèmes de définition, de compréhension et d'application des TPC***

### **Exigences institutionnelles honorées**

Nous constatons d'abord que la grande majorité des enseignants pratique les TPC et estime en avoir une compréhension satisfaisante. En raison de la faible proportion de personnes interrogées pour qui la notion n'est pas claire (20.3%) et de la plus faible proportion qui déclare ne pas en pratiquer (5.6%), il est permis de conclure que les **TPC sont suffisamment intégrés dans les processus d'enseignement et appartiennent désormais aux pratiques institutionnalisées.**

Ainsi, les TPC donnent lieu à un contact permanent et direct entre les enseignants et les étudiants sous forme de TD, de TP, d'exposés oraux, de projets ou de travaux de recherche. En spécifiant les types de TPC pratiqués (question 3), les enseignants interrogés montrent qu'ils ont recours et qu'ils accordent une importance presque égale à ces divers procédés avec une légère préférence pour l'exposé oral.

Cependant, certains procèdent à des variations, de manière à adapter les TPC à des cas spécifiques. Parmi ces pratiques :

- Récitations ou devoirs surveillés en classe. Dans les classes peu nombreuses, ceci permet un échange direct avec les étudiants.
- Liste d'exercices supplémentaires donnée aux étudiants pour les résoudre. Le contrôle peut contenir l'un de ces exercices.
- Évaluation en classe sur une partie du cours préparée par l'étudiant avant la séance ou bien sur des exercices à préparer à la maison: l'évaluation se fait en classe soit oralement soit par écrit si les groupes sont nombreux (15 minutes de la séance) : l'étudiant contribue de cette façon à la préparation d'une partie du cours.
- Travail par groupes fait en classe et présenté oralement à la même séance
- Dissertations, analyse de textes.
- Travail de terrain.
- Étude de cas

De manière générale, certains enseignants résolvent les problèmes d'adaptabilité des TPC aux exigences pédagogiques de leurs disciplines en imposant des examens, quiz, tests ou autres formes de contrôle de connaissances acquises en groupe ou exposées en classe. D'autres ont recours à des évaluations de travaux de nature plus personnelle réalisés en dehors de l'université tels que la recherche, l'enquête ou les stages. **En bref, les démarches innovantes au niveau de la forme même des TPC conduisent à une diversité des pratiques : la souplesse de la définition des TPC est ici un atout qui laisse aux enseignants une marge de manœuvre dans la reconfiguration des méthodes selon les besoins et les préférences subjectives.** Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que les enseignants interrogés sont amenés à formuler un avis favorable sur l'apport des TPC.

Les enseignants interrogés sont conduits à formuler une appréciation subjective des apports des TPC en lien avec l'expérience personnelle qu'ils en ont et les besoins des matières enseignées. Ainsi, le premier thème récurrent dans les réponses formulées est celui de la **responsabilité** : nombreux sont ceux qui estiment que les TPC constituent une extension *pratique* de la connaissance *théorique* acquise en cours, qu'ils permettent donc aux étudiants de prendre conscience de l'importance du travail personnel et qu'ils favorisent leur **participation** volontaire et active à la formation. Les TPC invoquent donc des valeurs qui se jouent dans l'interaction entre l'enseignant et l'étudiant ou entre ce dernier et son environnement (la bibliothèque, les autres étudiants, le milieu professionnel, etc.) et permet l'acquisition des compétences individuelles que seules la responsabilité et la **volonté** de l'étudiant sont en mesure de développer.

Ainsi, certains enseignants soulignent à juste titre l'importance des TPC dans la maîtrise de la langue (parler en public ou surmonter les problèmes de timidité ; savoir argumenter, débattre et convaincre ; présenter par oral ou par écrit les résultats des recherches de manière pertinente). De même, sur le plan strictement académique, les enseignants trouvent des vertus indéniables à l'autonomisation du processus d'apprentissage : permettre à l'étudiant de faire un transfert au niveau des acquis, le mettre dans une situation-problème qui va le pousser à construire son apprentissage (Apprendre à apprendre). »

Les TPC permettent ainsi de :

1. Contribuer à la formulation du cours de manière à :

- faire participer l'étudiant à son apprentissage à la préparation du cours. Le TPC n'exige pas un temps supplémentaire de cours ; il permet aux étudiants d'être partenaire dans l'enseignement.
- concrétiser les concepts théoriques travaillés en cours : consolider le lien théorie-pratique
- impliquer les étudiants dans le cours : Meilleur échange, création d'une dynamique de groupe, motivation des étudiants.
- s'approprier de façon active des éléments du cours et de certains savoirs faire : meilleure assimilation du cours.

- favoriser le partage et les discussions entre l'enseignant et l'étudiant et mutualiser les expériences et les réflexions : approfondissement de la littérature scientifique en rapport avec les thématiques traitées.
2. Élargir les éléments du cours, comme
- approfondir et élargir les connaissances
  - fournir à l'étudiant l'occasion de faire des lectures, de synthétiser, d'argumenter, d'exposer son point de vue, d'analyser, d'apporter de nouveaux éléments au cours
  - approfondir un thème travaillé en cours
  - entreprendre sa propre recherche et se lancer dans des lectures qui complètent et enrichissent ses connaissances.
3. Développer les compétences de l'étudiant pour :
- développer les aptitudes pré-professionnelles
  - maîtriser la prise de parole en public, développer la capacité de communiquer
  - participer l'étudiant à sa propre formation ; développement des compétences méthodologiques, linguistiques, disciplinaires et relationnelles
  - le responsabiliser, le motiver et le rendre plus autonome.
  - développer la capacité de recherche et de réflexion
  - développer l'esprit d'analyse et de synthèse

Mais, s'il est légitime de se féliciter de l'évolution prise par les TPC, il semble prudent de nuancer l'enthousiasme affiché par les enseignants interrogés en rappelant qu'une proportion relativement importante juge qu'ils ne remplissent pas leurs objectifs. Vu que 55.9% des personnes interrogées estiment que « les TPC répondent à leur objectif » et que 27.3% n'ont pas d'avis, ceci montre que la notion reste à clarifier et dénote du besoin de redéfinir le concept.

La divergence des opinions sur ce point crucial ne remet pas en cause l'efficacité et l'apport des TPC. Sur les avis que les enseignants ont bien voulu nous communiquer, rares sont les remarques qui remettent en cause les fondements mêmes et l'utilité des TPC. Rares sont également les avis qui expriment des doutes sur la « clarté » ou le « réalisme » des objectifs à atteindre. Par contre, **nombreux sont ceux qui rencontrent des difficultés au niveau de la définition et de l'application de cette pratique.**



## **B ) Les procédures d'accompagnement des TPC**

La procédure d'accompagnement : « Elle est satisfaisante dans sa conceptualisation ; elle est à améliorer dans son application. »

Ainsi, la partie du questionnaire réservée à l'accompagnement des TPC permet de déceler les problèmes liés au manque de motivation de la part des étudiants et aux problèmes de coordination et d'organisation pour l'enseignant.

L'accompagnement est assuré :

- à travers des rencontres après le cours : selon un calendrier fixé à l'avance (rencontres hebdomadaires ou mensuelles)
- pendant les séances de cours : TPC présentiel surtout lorsqu'il s'agit de correction des TD ou d'un exposé oral
- pendant les pauses et durant les heures de permanence
- par tutorat et rendez-vous personnel
- par distribution de fiches hebdomadaires (sur support papier) à l'étudiant : interrogations orales à leur sujet; remise de copies; commentaire des copies remises
- par e-mail
- sur moodle

La rencontre entre les enseignants et les étudiants se fait le plus généralement une fois par semaine.

La majorité d'enseignants (68.3%) affirme que les rencontres avec les étudiants dans le cadre des TPC sont hebdomadaires, pouvant aller à plusieurs rencontres par semaine pour certains. La fréquence des rencontres varie donc selon les différents usages, allant jusqu'à plusieurs fois par trimestre.

Certes, il en ressort une proportion de 59.2% de personnes qui juge satisfaisante la démarche d'accompagnement. Deux remarques demeurent pertinentes à cet égard sur la nature des problèmes liés à l'accompagnement :

1) L'examen des opinions divergentes des enseignants sur les objectifs des TPC nous a déjà permis d'identifier certaines difficultés expliquant le manque de sérieux de la part des étudiants. Les problèmes d'accompagnement sont partiellement attribués au comportement des étudiants, la part de responsabilité qui leur incombe n'étant pas entièrement assumée. La réussite des TPC ne dépend pas entièrement des efforts concédés par les enseignants mais se joue dans la participation active et responsable des étudiants qui sont désormais des *partenaires* dans cette interaction.

2) L'accompagnement des TPC n'est pas en lui-même un problème majeur puisque seulement 25.2 % des enseignants l'évoquent parmi les difficultés pédagogiques (question 13). Ce qui pose problème doit être dégagé à partir de l'interférence entre l'accompagnement et les autres problèmes (organisationnels, surcharge, sureffectif, coordination). Certains enseignants dénoncent la faible participation des étudiants aux rencontres. Ceci ne s'explique pas uniquement par le désintérêt de certains étudiants mais aussi par différents problèmes d'ordre technique, logistique ou organisationnel : horaires incompatibles, surcharge de travail, sureffectif des étudiants par groupe ou par classe.

Nous avons également mentionné la taille du groupe que plusieurs enseignants évoquent comme étant un obstacle majeur empêchant la participation de tous les étudiants et l'impossibilité d'organiser des rencontres avec les étudiants pour les groupes nombreux.

Le mécontentement des enseignants peut être expliqué par **le clivage déjà évoqué entre, d'une part, ceux qui exigent une définition plus formelle des tâches à accomplir et une plus grande fermeté dans les méthodes de sanction et, d'autre part, ceux qui préfèrent un plus grand relâchement, c'est-à-dire une plus grande marge de manœuvre laissée à l'initiative des étudiants, des enseignants et des institutions**. Alors que les premiers demandent explicitement une plus grande accréditation des TPC, une organisation plus formelle des heures d'accompagnement et une homogénéisation des recours au niveau des institutions, les seconds font appel à une plus grande responsabilisation des étudiants qui laisserait donc à ces derniers le choix de solliciter, selon leurs besoins, l'aide des enseignants. A la question « *Que proposez-vous pour améliorer les procédures d'accompagnement* » (question 9), nombreux sont ceux qui se rallient à la position exprimée par cet enseignant : « qu'il y ait plus de flexibilité et de liberté aux institutions quant à la détermination de la forme des TPC ». Dans la même mouvance, ces enseignants exigent des « rencontres plus individualisées », « une plus grande incitation » ou « implication » des étudiants. Mais, la tendance inverse se manifeste aussi clairement : « il faut que l'institution prépare un format de TPC et le distribue aux professeurs et aux étudiants ». De même, certains se plaignent de ne pas « avoir une procédure formelle » ou exigent « un moment plus formalisé, obligatoire pour l'étudiant et le professeur ».

Certains pensent que le désintérêt des étudiants est causé par le « manque de motivation » : la faible incidence directe des TPC sur les notes. Il faut également ajouter le problème de l'**incitation** : en l'absence de moyens directs de sanction par les notes, certains étudiants sont désintéressés et préfèrent travailler les tests.

Les TPC sont souvent « *vécus par les étudiants comme une charge de travail supplémentaire.* Le problème de l'accompagnement des TPC réside en grande partie dans la faible motivation des étudiants. Moins que la moitié des enseignants (43.1%) estime que les étudiants sont suffisamment présents aux permanences, 21.3% n'ont pas d'avis et, le plus important, 30% estiment que les étudiants participent rarement à ces rencontres. Le clivage déjà évoqué entre ceux qui désirent plus d'autonomie et ceux qui souhaitent une plus grande organisation formelle est ici encore plus évident.

Il est alors compréhensible d'entendre un certain nombre de voix se soulever contre l'organisation actuelle des procédures d'accompagnement et exiger une meilleure clarification des tâches, des charges et des horaires. Il faudrait que l'enseignant fasse un effort personnel et qu'il soit lui-même motivé pour motiver les étudiants.

1) Certains enseignants proposent ainsi de « prévoir les heures d'accompagnement dans les charges de temps des professeurs », alors que d'autres exigent de « donner un temps hors cours aux enseignants ». La liste étant longue, nous ne citons que les remarques les plus significatives et les plus explicites en rappelant que les avis qui viennent réitérer la même exigence sont nombreux : « Inclure dans l'emploi du temps de l'enseignement des permanences destinées à l'accompagnement » ; « Il faut prévoir plus de temps dans l'emploi du temps des enseignants » ; ou encore, « Assurer la visibilité de l'accompagnement dans la charge des enseignants vacataires et sur les plannings horaires des étudiants ».

2) Dans ce cadre, certains enseignants estiment qu'il est primordial d'accorder plus d'incitation aux étudiants et 37.4% des personnes interrogées parlent de problème d'évaluation des TPC. Notons à ce sujet que d'autres d'enseignants ont déjà pris l'initiative d'exercer un contrôle direct sur les étudiants en ayant recours à diverses *variations* tels que : des exercices notés que les étudiants doivent résoudre au tableau (notamment pour les matières quantitatives), des exposés oraux individuels ou par groupe, etc. L'étudiant doit être un partenaire fiable et actif.

Selon l'avis tranché de certains enseignants, il faudrait suivre l'étudiant et l'obliger à venir aux rencontres et sanctionner sa non présence. Dans le camp opposé, d'autres enseignants estiment que les fondements des TPC résident dans le travail personnel effectué par l'étudiant, dans sa responsabilité, dans son initiative et son engagement personnels, et qu'il ne faudrait donc pas « imposer » des mesures qui risqueraient de miner la fondation même des TPC. Plutôt qu'une standardisation des méthodes ou d'une accentuation des contraintes, un enseignant formule un avis tranché sur le problème des « incitations » : certains enseignants trouvent que le système est suffisamment scolaire pour ne pas en rajouter. Il faut responsabiliser les étudiants et non les harceler. Les règles sont suffisamment claires, il suffit de les respecter, et les cursus doivent être sanctionnés par des examens. Quand les étudiants ont besoin de nous, ils savent où nous trouver. Il ne s'agit pas de les infantiliser.

Entre ces deux prises de position, il s'agit pour nous de mettre le doigt sur un problème de divergence d'opinions qui a ses origines dans deux représentations de l'avenir des TPC : **faut-il aller dans le sens d'une plus grande autonomie aussi bien au niveau de l'initiative des étudiants et des enseignants qu'au niveau de l'organisation et des exigences institutionnelles ou plutôt vers une organisation plus homogène et plus formelle aussi bien au niveau de la définition, de la forme et des fonctions des TPC ?**

Faut-il aller vers une plus grande autonomisation des démarches d'accompagnement ou vers une organisation plus formelle qui serait alors moins ambiguë mais plus contraignante ? Voilà la question centrale qui, à la lecture des diverses opinions exprimées par les enseignants, nous a paru diviser le corps enseignant.

---

### III – Les difficultés et propositions

---

Cette appréciation positive ne doit pas voiler une inquiétude largement exprimée, voire un ressentiment, face à l'empiétement des TPC sur les horaires, les compétences et les pratiques déjà institués.

#### 1) Difficultés pédagogiques

Certains enseignants expriment des **inquiétudes liées à l'absence de définitions formelles, univoques et généralisables à tous les domaines et toutes les institutions**, du concept même de TPC, de ses objectifs et de ses modalités. Ainsi, plusieurs avis penchent du côté d'une homogénéisation des démarches et d'une standardisation des pratiques. D'un côté, il est compréhensible que les enseignants exigent un peu plus « d'ordre » dans ce domaine aussi bien sur le plan du contenu des TPC que sur le plan organisationnel (fréquence des rencontres, degré d'engagement de l'enseignant et de l'étudiant, possibilité de comparer les pratiques entre les enseignants ou entre les institutions, fixer les méthodes de contrôle ou de sanction des étudiants<sup>1</sup>). Mais comment d'un autre côté ne pas prendre en compte le souci opposé affiché par un nombre non moins important d'enseignants qui se plaignent du « trop d'intervention » dans leurs disciplines. Rappelons que 29.5 % des enseignants interrogés citent le « choix des TPC adaptés » comme l'une des difficultés majeures rencontrées. Ne serait-il pas inconvenant pour ceux-là de leur compliquer encore plus la tâche en imposant des formats standardisés ? Un enseignant recommande plus de souplesse dans les exigences institutionnelles, par exemple de « *les appliquer en fonction des besoins spécifiques de chaque institution* » et certains s'inquiètent de voir qu'on leur impose un travail qui risque parfois de rajouter une surcharge inutile pour l'étudiant et pour l'enseignant.

La divergence des opinions quant à l'institutionnalisation actuelle des TPC et à la voie qu'il conviendrait d'emprunter doit-elle conduire à une organisation plus formelle pour une plus grande institutionnalisation ou à un plus grand relâchement dans l'organisation pour une plus grande autonomie ? C'est ainsi qu'un enseignant récusé l'uniformisation des méthodes et s'oppose au modèle unique lorsqu'il affirme : « *il me semble que la majorité des collègues n'ont même pas réfléchi aux modulations possibles, ils se contentent d'appliquer un modèle qu'on leur a fourni* ». Et, contre cet avis, certains pensent qu'il faudrait généraliser un « *format des TPC* »

D'autres problèmes d'ordre pédagogique, concernent le plagiat. Beaucoup d'enseignants (55.4%) ont soulevé le problème du plagiat. A cet effet, un outil d'enseignement Turnitin permettant de détecter le plagiat dans le cadre des travaux de TPC assignés aux étudiants sera mis en place en 2008 /2009.

#### 2) Difficultés organisationnelles

Il faudrait également s'arrêter sur certains blocages institutionnels provoqués par des problèmes d'ordre organisationnel et logistique. Parmi les difficultés d'ordre organisationnel évoquées par

---

1

les enseignants, 56.3% des personnes interrogées se plaignent d'une « *surcharge de travail* ». Il nous faut soulever le problème concernant la charge de travail et l'organisation du temps des enseignants car, au-delà du clivage évoqué précédemment, les enseignants ont certainement raison de s'inquiéter du chevauchement du temps consacré à l'accompagnement des TPC et du temps réservé aux cours ou **du temps libre des enseignants**. C'est en relation avec cette inquiétude concernant l'emploi du temps que nous devons interpréter le souci, largement partagé, de **répartition équitable de la charge du travail entre les enseignants**. Ceux qui voient leur charge de travail augmenter considérablement (parfois indépendamment de la rémunération) expriment ainsi un souci face au *désengagement* des **autres** enseignants moins impliqués dans le suivi des TPC. Le souci de comparaison du « travail personnel » avec le « travail des autres » est réitéré tout au long du sondage sous diverses formes car les TPC ne sont pas obligatoires pour tous les cours : **l'enseignant voit un décalage entre ce qu'il fait et ce que font les autres**. « Les TPC, je les fais présentement mais ceci me demande beaucoup d'effort. Je les fais sous initiative personnelle alors que d'autres enseignants ne font pas d'effort pour intégrer les TPC dans leur enseignement. De plus, certains enseignants affirment que le « TPC est payé modestement par rapport au volume de travail qu'il nécessite ». Enfin, en guise de « recommandation », un enseignant demande qu'on « reconsidère les barèmes de rémunération des TPC, les enseignants se sentent lésés à ce niveau ».

### 3) Difficultés logistiques

Certaines difficultés d'ordre technique ont été soulevées par certains enseignants pouvant se résumer par les points suivants :

- manque d'ouvrages
- accès limité aux références bibliographiques et aux revues électroniques
- manque de salles pour les rencontres avec les étudiants
- manque de salles de groupe pour les rencontres des étudiants
- accès limité à internet ; manque d'ordinateurs dans certaines facultés

Face à ces difficultés et à ces inquiétudes beaucoup d'enseignants ont apporté des éléments de réponse et des propositions vu leur expérience réussie en matière de TPC

### IV) Quelles orientations pour les TPC ? Institutionnalisation croissante ou autonomisation des pratiques ?

Il est toujours possible d'imaginer différentes solutions techniques aux problèmes spécifiques identifiés dans la partie précédente, mais ceci n'est pas l'ambition du présent travail. Une telle recherche d'éventuelles « solutions » nécessiterait au préalable une investigation concernant un domaine particulier dans des configurations singulières par institutions, voire par disciplines enseignées. Dans le cadre de la « démarche qualité » entreprise par notre université et au sein de notre commission, nous avons procédé à une lecture plus « généraliste » qui, à défaut de considérer « cliniquement » les situations particulières, s'ouvre sur une représentation globale des différentes pratiques de TPC. Il ne s'agit donc pas ci-dessous de formuler des recommandations *stricto sensu* mais de tracer des lignes de partage significatives et d'avancer des orientations éventuelles pour le développement de la qualité des procédures et de l'organisation des TPC.

#### A – Les solutions proposées

Comme nous l'avons déjà noté, **l'originalité de ce sondage est qu'il ne permet pas seulement de déceler les difficultés rencontrées par les enseignants mais qu'il offre des solutions émanant de l'expérience réussie de certains enseignants.** Ainsi, dans l'effort des enseignants à trouver des solutions ou des compromis, se manifeste toute l'ingéniosité du travail de réadaptation des exigences institutionnelles en fonction des besoins et de réaménagement des objectifs en fonction des aléas de toute situation.

- Afin de clarifier le concept de TPC, certains enseignants proposent que dans chaque matière en début du semestre soit distribué un papier expliquant à l'étudiant le TPC choisi, le travail attendu de sa part ainsi que l'objectif du TPC.

- De plus, concernant **l'accompagnement des étudiants**, nombreuses sont les remarques qui montrent que les enseignants arrivent toujours à « *se débrouiller* », à adapter l'usage des TPC et la fréquence des rencontres aux besoins individuels de chaque étudiants ainsi qu'à innover dans la limite des moyens disponibles<sup>1</sup>. Nous constatons ainsi que les enseignants prennent des initiatives pour assurer une plus grande réactivité de la part des étudiants et l'interactivité avec leurs enseignants prend les formes les plus diverses. Lorsque les rencontres ne sont pas assurées par des heures de permanences ou quand les TPC ne sont pas présents, les enseignants ont recours à l'Internet, aux e-mails, à la plateforme Moodle, voire aux appels téléphoniques pour certains, afin d'assurer un meilleur contact avec les étudiants. Mais, ce dernier point soulève un problème central qui génère le mécontentement de plusieurs enseignants : la charge du travail assuré par les enseignants va en croissant alors même que la faible institutionnalisation des TPC n'offre pas assez de compensation en retour. D'un côté, nous pouvons saluer l'ingéniosité des enseignants qui tentent de pallier les défaillances des **méthodes actuelles d'accompagnement** en s'investissant pendant le temps libre, avant ou après le cours, lors des pauses (certains affirment « grignoter » sur le temps réservé au déjeuner de midi), ainsi que le temps passé au bureau ou à domicile sur Internet pour télécharger des documents ou répondre à des sollicitations
- Apporter une réponse satisfaisante aux difficultés liées à la **charge du travail**, ne peut qu'encourager l'initiative des enseignants et le développement de la qualité des TPC. Certains enseignants proposent l'élaboration d'un calendrier des TPC qui sera mis à la disposition des étudiants en début de semestre afin que l'étudiant puisse mieux s'organiser.
- Ceci nécessite une meilleure coordination entre les enseignants afin d'éviter les chevauchements et la surcharge de travail.
- De même, comment ne pas s'arrêter sur d'autres pratiques innovantes auxquelles les enseignants font appel pour résoudre des questions techniques : faire travailler les étudiants en groupe afin de pallier le problème **du sureffectif** et de donner aux étudiants plus de temps pour s'exprimer ; exiger le traitement de « *fiches hebdomadaires (sur support papier) ; interrogations orales à leur sujet ; remise des copies ; commentaire des copies ; correction* » ; prévoir des rencontres (heures de bureau, permanence ou après les cours) en laissant aux étudiants la possibilité de solliciter l'aide de l'enseignant de leur propre initiative et en provoquant ou exigeant la rencontre des moins motivés ; etc.

---

<sup>1</sup> Par exemple, un enseignant fait remarquer qu'il tente de *provoquer* les rencontres avec certains étudiants (les plus récalcitrants) alors qu'il serait préférable de limiter les rencontres pour d'autres. Un autre prévoit une intensification des rencontres en fin et au début du travail sur un projet et laisse à l'étudiant plus d'initiative au milieu.



- Maintenir une flexibilité et une liberté aux institutions quant à la détermination du type de TPC et des modalités d'application des TPC.
- Utilisation des nouvelles technologies et en particulier de la plate forme Moodle
- opérationnaliser le programme de lutte contre le plagiat

## B – Les recommandations

### 1) TPC : parlons-nous de la même chose ?

Les enseignants sont majoritairement en accord avec le concept d'un travail personnel contrôlé mais nettement en désaccord sur la manière de le rendre opérationnel. Il est important de mesurer le poids de ce « désarroi » général face aux pratiques actuelles des TPC sinon il sera difficile de comprendre que les enseignants parlent véritablement du *même objet*. Les orientations, souvent contradictoires, que les enseignants aimeraient donner à l'évolution prochaine des TPC, ne trahissent certainement pas une incohérence dans leurs jugements mais reflètent plutôt fidèlement les jonctions contradictoires du système actuel de mise en pratique des TPC. Il s'agit ici d'attirer l'attention sur son ambivalence intrinsèque qui, dans un sens, est source de richesse : c'est à la fois un procédé qui aspire à la généralité en instaurant des normes collectives applicables à tous et une configuration à géométrie variable qui peut être réadaptée en fonction des conditions propres à chaque situation.

C'est ainsi que nous proposons d'interpréter la forte propension des enseignants à ne pas « être soutenus dans l'application des TPC ». Alors qu'on pourrait s'attendre au résultat inverse à la lecture des précédents commentaires, 65.1% des enseignants ne désirent aucun soutien. En effet, dès les premières questions relatives à la compréhension et aux objectifs des TPC, se manifeste une forte résistance à l'instauration de mesures ou de directives extérieures à la situation. **(Réponse 16)**

En outre, parmi les enseignants interrogés ayant exprimé une demande pour un soutien dans l'application des TPC, les offres « d'assurer un soutien ponctuel » et de « créer un comité de suivi » reçoivent un appui minoritaire tandis qu'une large majorité (70.6%) souhaite voir « organiser des sessions de formation ». Il faut certainement satisfaire la demande de ces enseignants en organisant des sessions facultatives. Mais le plus urgent est de travailler à l'élaboration du document de référence, tâche qui ne sera pas facile tant que les objectifs d'un tel document et ses orientations ne sont pas clarifiés : faut-il « régler » ou « assouplir » l'organisation du travail ?

Faut-il choisir d'orienter un document commun dans le sens d'une harmonisation afin de définir au niveau de la faculté une vision commune et globale des TPC pour qu'il y ait une cohérence d'une matière à l'autre?

Ou bien, faut-il l'orienter dans le sens d'une plus grande autonomie, exigence formulée par beaucoup d'autres : « Il y a trop de recherche d'uniformisation des pratiques. Le fonctionnement des TPC est très différent d'un cas à un autre. [...] Il faut laisser une grande part de créativité à chaque enseignant » ?

Les enseignants s'accordent tous sur l'apport et l'intérêt de la participation des étudiants aux cours mais rencontrent tous des difficultés au niveau de son application. Ce document sera destiné à clarifier la représentation des TPC, ses différents types, son apport principal et ses modalités d'application.

Répondre aux besoins des enseignants en s'appuyant sur le dialogue

L'un des résultats les plus remarquables de notre sondage est la constatation d'une forte tendance chez les enseignants interrogés à vouloir communiquer les points faibles ou forts de leurs pratiques, partager leurs expériences et en débattre publiquement. Quand 81.3% des réponses sont favorables à un partage de leurs expériences avec les collègues, qu'une grande partie d'enseignants serait intéressée par des « ateliers de travail » ou l'organisation de débats, nous pouvons conclure que l'échange des idées est, dans l'état actuel de l'institutionnalisation des TPC, une exigence largement partagée, voire une nécessité. En effet, les voix qui se prononcent contre les éventuelles méthodes de partage sont rares. D'ailleurs, on nous fait remarquer que des rencontres organisées entre enseignants ainsi que des sessions de formation ont déjà lieu dans certaines institutions. Face à la « bonne volonté » et l'esprit d'initiative qui apparaît clairement dans le discours des enseignants, les organisateurs et des planificateurs du travail au sein de l'université se doivent de satisfaire les attentes et les espérances du corps enseignant.

## **2) Quelle orientation donner à l'institutionnalisation des TPC ; recommandations et document de référence**

Ce sondage laisse croire à un climat de satisfaction relative qui s'accompagne néanmoins d'une méfiance envers l'organisation des TPC. Il semble en effet que l'impression générale des enseignants se traduit par des expressions réservées tels que : « *tout va bien, mais...* » ; « *on se débrouille* » ; « *c'est difficile mais on fait ce qu'on peut...* ». Mais, lorsqu'on analyse les situations à *la loupe*, il apparaît que la diversité des pratiques et le mécontentement général face à la pluralité des procédures est en partie la cause, en partie la conséquence, de l'absence de consensus sur le sens même des termes. Ainsi, la concurrence entre les TPC et des pratiques d'enseignement déjà instituées, les divergences dans les méthodes d'accompagnement, de contrôle et de sanction, l'absence de cohérence entre les institutions et la répartition inégale de la charge du travail, en bref, l'éclatement des procédures et des pratiques laisse aux enseignants l'impression d'une très haute désorganisation qui affecte négativement l'efficacité des TPC.

A la lumière de l'analyse interprétative, nous proposons l'élaboration d'un document de travail relatif à la conceptualisation des TPC et des procédures d'accompagnement. Ce document viendra répondre à une demande effective exprimée par une large majorité. Il devra respecter les exigences, les inquiétudes et les orientations qui se dégagent du discours des enseignants. Aussi, l'orientation qu'il convient de donner à ce document commun doit aller dans le sens d'un compromis institutionnel entre deux positions qui semblent à première vue antagonistes :

a) une plus grande autonomisation des procédures qui laisserait à l'initiative des institutions et des enseignants de fixer les formes et les modalités d'accompagnement adaptées ; et,

b) l'élaboration d'une définition des TPC *ayant valeur pour tous* et l'explicitation de différentes modalités d'application et d'accompagnement. Le sens même des termes invoqués doit avoir une validité partagée par l'ensemble du corps enseignant.

Néanmoins, un document de référence qui produit des normes institutionnelles *contraignantes* ne devrait pas mettre en péril la première exigence. Le problème d'ambiguïté soulevé par le tiers des enseignants doit être résolu par un travail de clarification sans conduire pour autant à une normalisation qui s'accompagne d'uniformisation stérile des procédures. Il ne s'agit donc pas d'établir une « formule » unique qui s'applique indifféremment pour toutes les situations mais plutôt d'élaborer une « compréhension » ayant pertinence pour tous, permettant une organisation efficace *dans la mesure où elle est adaptée aux besoins spécifiques* de chaque situation.

En outre, le document de référence doit *insister* sur le pouvoir discrétionnaire laissé à l'initiative de chaque institution et, surtout, à chaque enseignant afin de redéfinir au niveau local les formes de TPC et les modalités d'accompagnement appropriées. Une définition plus concise des TPC est donc celle qui fixe les exigences institutionnelles et pédagogiques en laissant suffisamment de marge de manœuvre pour une renégociation locale de ces exigences selon les conditions institutionnelles et contextuelles.

Un travail reste donc à accomplir

- Publier un document qui clarifie la notion ou un guide qui propose pour chaque filière le type de TPC à appliquer
- Présenter une liste sur la nature des TPC avec des exemples sur forum.
- Trouver de nouvelles pratiques adaptées aux grands effectifs et aux les matières quantitatives

Une étape intermédiaire dans l'élaboration d'un tel document serait la formation d'un atelier de travail qui convoquerait les enseignants prêts à se porter volontaires pour partager leurs expériences. En plus du travail de définition et de réélaboration des exigences institutionnelles, le document de référence comporterait une description détaillée des expériences individuelles les plus instructives. Certains enseignants sont effectivement d'accord pour relater leurs expériences et acceptent de communiquer et de partager les enseignements contenus dans leurs pratiques personnelles. Ces pratiques concrètes peuvent servir de référence pour l'élaboration de modèles d'*expériences exemplaires*.

Dans l'attente de la formation d'un atelier de travail et l'élaboration d'un document de référence, certaines mesures concrètes peuvent toujours être considérées afin de dépasser les blocages techniques et logistiques que nous avons identifiés.

### 3) Un état des lieux de l'institutionnalisation actuelle des TPC

En guise de conclusion, le processus d'institutionnalisation des TPC reçoit l'adhésion d'un grand nombre d'enseignants qui s'inscrivent de plein gré dans la démarche initiée par leur institution. Cependant, un groupe estime qu'il y a nécessité à clarifier davantage la notion même de TPC ainsi que ses formes alors qu'une partie significative des enseignants émet des doutes concernant l'effectivité des fonctions et des objectifs des TPC dans l'état actuel de leur institutionnalisation. Nous avons également repéré une demande effective chez certains pour une définition plus précise des formes de TPC et de leurs objectifs, une généralisation des procédures à l'ensemble des institutions et une organisation plus formelle des horaires, des lieux, des effectifs, des tâches, des charges et des contrôles. Mais, parallèlement à cette demande, nous avons repéré une résistance chez d'autres à une homogénéisation des pratiques qui se traduirait alors par une inadaptabilité croissante des TPC aux usages de chaque discipline et institution ou qui risquerait de remettre en cause la notion même de « travail personnel » et de saper les fondements du travail interactif. Nous avons conclu que ces deux tendances méritent pleinement la considération des organisateurs et des planificateurs du travail universitaire, dans la mesure où elles expriment toutes deux des inquiétudes légitimes et un souci d'amélioration des normes collectives en matière de TPC. Ainsi, les premiers ont raison de s'inquiéter d'une désorganisation qui risquerait de transformer les TPC en un concept « fourre-tout » qui, s'il a l'avantage d'inclure différentes pratiques résiduelles, ne manquerait pas de vider le terme de son sens. Mais, les seconds s'inquiètent également de l'évolution univoque que pourrait prendre une organisation plus formelle mais détachée du contexte propre et des besoins spécifiques liés à chaque situation. Alors que la majorité des enseignants est d'accord sur le principe des TPC, un grand nombre émet des avis réservés sur l'efficacité des procédures en vigueur. S'il faut conclure à un manque de popularité des pratiques actuelles des TPC, aussi bien dans le corps enseignant que dans le corps étudiant, c'est en raison de ces deux tendances antagonistes qui, simultanément, conduisent à l'« éclatement » des représentations des TPC.

Enfin, nous avons repéré des pratiques innovantes qui, parallèlement à des blocages institutionnels et en vertu de la souplesse actuelle du système, permettent de pallier certains obstacles techniques. Il paraît évident que, dans la conjoncture actuelle de compréhension et d'incompréhension relatives, un durcissement des mesures institutionnelles et une normalisation abusive des procédures conduiront à une limitation de ces initiatives individuelles, voire à un renforcement du mécontentement des enseignants et des étudiants. Néanmoins, il est urgent d'apporter des réponses satisfaisantes aux demandes exprimées par les uns et par les autres, à commencer par le niveau définitionnel et le plan organisationnel. C'est ce que nous proposons de développer dans un premier temps avant de présenter les orientations les plus significatives.

Laboratoire Pédagogique Universitaire  
Commission TPC

Coordinatrice de la commission TPC : Sarah Hariri Haykal

Membres de la commission : Charbel Kleiani

Nada Nassif

Nagi Ghorra

Rania Achkouty

Dunia Moukaddem.